

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **22/03/2017**

Date d'affichage : **23/03/2017**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 30 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Eric MASSON, 1^{er} adjoint,

PRESENTS : Marc Etienne LANSADE - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Audrey TROIN à René LE VIAVANT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Renée FALCO à Margaret LOVERA / Michel BERTIN à Marc Etienne LANSADE / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Ernest DAL SOGLIO à Malika OUAREZKI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget principal de la commune dressé par le Trésorier Principal de Grimaud.

La page 22 présente les résultats budgétaires de l'exercice 2016.

Investissement	:	-	1 277 950,09 € (déficit)
Fonctionnement	:	+	1 095 203,24 € (excédent)

Soit un déficit total de - 182.746,85 €

Les pages 23 et 24 présentent les résultats à la clôture de l'exercice 2016, à savoir les résultats constatés au compte administratif :

Investissement	:	-	6 316,05 € (déficit)
Fonctionnement	:	+	4 112 253,48 € (excédent)

CM 30/03/2017

N° 2017/022

COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces résultats, conformes au compte administratif 2016.

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes concordent et sont conformes au Compte Administratif 2016, soit :

Investissement	:	-	6 316,05 € (déficit)
Fonctionnement	:	+	4 112 253,48 € (excédent)

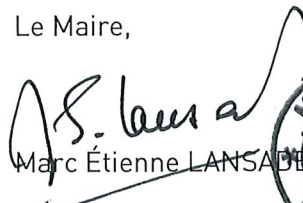
Soit un excédent total de + 4 105 937,43 €

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget principal de la commune dressé par le Trésorier Principal de Grimaud, dont les résultats sont conformes au compte administratif.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 24 POUR - 8 CONTRE** (Pascal CORDE - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).

Le Maire,


Marc Étienne LANSAD

